



Institut de recherche  
et de développement  
en agroenvironnement

*Premier billet*

## **La Politique sur la souveraineté alimentaire et les biens et services environnementaux**

**17 mai 2013, par Luc Belzile, agronome, économiste, M. Sc. Chercheur en économie de l'agroenvironnement**

La nouvelle Politique de souveraineté alimentaire met un accent particulier sur le développement durable et la valorisation de l'avantage écologique des aliments du Québec. À ce titre, la rétribution des biens et services environnementaux (BSE) est présentée comme une des solutions pour arriver à cette fin.

Le système agricole québécois, comme partout ailleurs en Occident, s'est développé sur la base de la production efficace d'aliments à des prix abordables. Or, cette orientation a eu pour conséquence l'émergence d'impacts environnementaux nuisibles.

Pour atténuer ces impacts non-désirés, plusieurs outils d'intervention publique existent pour favoriser l'adoption de pratiques agroenvironnementales et la rétribution des BSE est fort importante dans la gamme de ces outils. Par cette mesure, on cherche à atteindre un équilibre entre ce qui est convenu d'appeler les coûts privés et les bénéfices publics. Les coûts privés représentent les coûts pris en charge par l'agriculteur surtout lorsqu'il adopte une ou des pratiques agroenvironnementales. En contrepartie, les bénéfices associés à l'adoption de ces pratiques rejaillit sur l'ensemble de la société, de là la dénomination de bénéfices publics.

Les coûts privés sont relativement faciles à évaluer à partir des données réelles d'entreprises agricoles ayant adopté les pratiques qui nous sont d'intérêt. Pour ce qui est des bénéfices publics cependant, la tâche est moins aisée. La difficulté relève du fait que les biens publics, comme les biens environnementaux (ex. : qualité de l'eau), ne font pas l'objet de transactions marchandes. Il est donc difficile d'en estimer leurs valeurs sur la base d'échanges transactionnels. Toutefois, la tâche n'est pas impossible pour autant, loin de là.

Nous disposons d'approches et de techniques nous permettant de mesurer avec assez de justesse la valeur des BSE. Par exemple, une méthode directe consisterait dans un premier temps à estimer la part des coûts municipaux de traitement de l'eau potable qui est attribuable à la pollution d'origine agricole. Une fois ces coûts établis, un programme de rétribution des BSE inciterait un producteur agricole à adopter des pratiques pour réduire cet impact. De façon plus indirecte, on cherchera aussi à estimer le consentement à payer des citoyens pour inciter les agriculteurs de leur localité à adopter des pratiques

agroenvironnementales précises.

Tout indique que la rétribution des BSE présentée dans la Politique de souveraineté alimentaire est propice à une meilleure valorisation de l'avantage écologique des aliments du Québec.

---

*Deuxième billet*

## **La Politique de souveraineté alimentaire et la valorisation écologique des aliments du Québec**

**22 mai 2013, par Luc Belzile, agronome, économiste, M. Sc. chercheur en économie de l'agroenvironnement, Stéphane Godbout, ing., PEng., agr., Ph. D., chercheur en génie agroenvironnemental et Frédéric Pelletier, ing., M. Sc., professionnel de recherche principal en génie agroenvironnemental**

Comme il a été mentionné dans le premier billet de cette série, la Politique de souveraineté alimentaire compte la valorisation de l'avantage écologique des aliments du Québec parmi ses objectifs stratégiques de développement durable. À cette fin, la politique mise sur des mécanismes de reconnaissance de cet avantage.

Par mécanismes de reconnaissance, on entend souvent la mise en valeur d'un attribut particulier d'un produit par l'étiquetage (ex. : appellation « Aliments du Québec »). Les attributs de nature environnementale pourraient alors être mis en valeur par une approche combinant l'analyse de cycle de vie (ACV) et l'éco-efficience.

Prenons l'exemple de la production laitière québécoise. Une ACV permettrait premièrement de quantifier les impacts environnementaux et la consommation de ressources associés à la production d'un litre de lait, tout au long de son processus de fabrication. L'analyse pourrait alors inclure, par exemple, la prise en compte des émissions de gaz à effet de serre associées autant au chauffage de l'étable qu'à la culture des fourrages servant à alimenter les vaches laitières. Une fois cette étape accomplie, les impacts environnementaux seraient intégrés dans un indice d'éco-efficience.

Cet indice est un ratio mettant en rapport un indicateur de performance économique à un ou des impacts environnementaux. Si l'on reprend l'exemple du litre de lait, son éco-efficience pourrait se calculer par le rapport entre le revenu net reçu par le producteur et les tonnes de CO<sub>2</sub> produites tout au long du processus de production. Dans des études sur différents produits ou différents systèmes de production, l'indice d'éco-efficience est optimisé de sorte que le meilleur produit ou système n'est pas forcément celui ayant la valeur économique maximale ou l'impact environnemental minimal. En fait, l'éco-efficience peut être vu comme un exercice de compromis entre les enjeux économique et environnemental, se rapprochant ainsi davantage du concept de développement durable.

Les concepts d'ACV et d'éco-efficience pourraient certainement aider à atteindre l'objectif stratégique de valorisation de l'avantage écologique des aliments du Québec. Sous cet angle, on pourrait par exemple comparer le lait du Québec à du lait produit ailleurs. Cela pourrait mener à de nouvelles formes d'étiquetage pour mettre en valeur des progrès agroenvironnementaux.

---

*Troisième billet*

## **La Politique de souveraineté alimentaire et l'occupation dynamique du territoire**

**24 mai 2013, par Luc Belzile, agronome, économiste, M. Sc., chercheur en économie de l'agroenvironnement**

Dans la Politique de souveraineté alimentaire (PSA), la zone agricole est reconnue comme un patrimoine collectif à protéger. Aussi, la question de l'occupation du territoire est traitée dans l'esprit du développement durable, en mettant notamment en priorité l'accès aux terres pour la relève.

De toute évidence, cet axe de la PSA a été influencé par le récent phénomène présumé de l'accaparement des terres agricoles. Phénomène présumé parce que peu de données viennent en appui de l'existence d'un phénomène réel et il semble qu'il soit davantage question de quelques cas isolés. Après tout, 84 % des terres agricoles au Québec sont possédées plutôt que louées par leurs exploitants selon le Recensement de l'agriculture de 2011, soit un niveau parmi les plus élevés et les plus stables dans le temps en Amérique du Nord.

Or, sur la base d'importantes tentatives d'acquisition de terres, par des institutions financières par exemple, des organisations craignent qu'un phénomène d'accaparement des terres et de financiarisation du capital foncier agricole se mette en place. Pour contrecarrer ces tentatives, ces mêmes organisations proposent des outils institutionnels comme des fonds d'investissement ou des organismes d'aménagement du territoire qui seraient actifs sur le marché des transactions foncières. Ces fonds ou ces institutions acquerraient des terres agricoles pour ensuite les vendre ou les louer aux agriculteurs en place ou à la relève.

Sur ce sujet, la littérature nous apprend que sous certaines conditions, le statut de propriété a un effet significatif sur l'adoption de pratiques agroenvironnementales. Il a en effet été démontré que les locataires de terre adoptent moins les pratiques agroenvironnementales dont les bénéfices se répercutent plutôt à long terme. La littérature empirique met donc en évidence la « Tragédie de la commune » proposée par Garret Hardin dès la fin des années 1960.

Dans ce contexte, la priorité serait peut-être simplement de privilégier les moyens assurant aux agriculteurs québécois le plein contrôle de leurs actifs, comme cela semble être actuellement le cas à l'égard de la propriété des terres agricoles. Par exemple, le paiement des compensations d'assurance-stabilisation du revenu agricole sur la base des actifs de production (ex. : \$/ha), plutôt que sur la base des unités produites (ex. : \$/porc), incite fortement les agriculteurs à demeurer propriétaire de tous leurs actifs.

---